

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le jeudi 13 septembre 2012 à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~  
CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL



-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 09.07.2012**
- 2. Avis sur le compte 2011 des Fabriques d'Eglise de :**
  - A) Lambermont
  - B) Chassepierre
- 3. Avis sur le budget 2013 des Fabriques d'Eglise de :**
  - A) Florenville
  - B) Chassepierre
- 4. Incivilités environnementales :**
  - A) Règlement général relatif aux incivilités environnementales
  - B) Infractions environnementales – Convention de mise à disposition du fonctionnaire sanctionnateur provincial
- 5. Amélioration de l'égouttage et élimination des eaux claires à Sainte-Cécile – Approbation du décompte final**
- 6. Modernisation de l'école de Lacuisine - Coordination sécurité de chantier – Prise acte décision du Collège**
- 7. Modernisation de l'école de Lacuisine – Approbation du cahier spécial des charges – Fixation du mode de passation du marché et financement**
- 8. Plan trottoirs – Réfection des trottoirs du Clos Michel et de la Place des Canadiens – Approbation du cahier spécial des charges – Fixation du mode de passation du marché et financement**
- 9. Coût vérité des déchets 2011**

- 10. Triennal 2010-2012 – Réfection de ponts à Muno et  
Watrinsart – Approbation du cahier spécial des charges –  
Fixation du mode de passation du marché et financement**
- 11. Pose chape et carrelages Moulin Maron – Approbation  
du cahier spécial des charges – Fixation du mode de passation  
du marché**
- 12. Approbation du Plan Général d'Urgence et d'Intervention,  
Version modifiée**

	<b>Par le Collège,</b>	
<b>La Secrétaire,</b>		<b>Le Bourgmestre,</b>
<b>R. Struelens</b>		<b>R. Lambert</b>

